

ARTICLE 10 SFDR DISCLOSURE : INFORMATION A PUBLIER SUR LE SITE WEB POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT L'OBJECTIF EST L'INVESTISSEMENT DURABLE

Nom du produit : Bio Filières Durables

Identifiant de l'entité juridique : FR00140080I1

(a) Résumé

i. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Les analyses réalisées en phase de préinvestissement et en phase de détention permettent de s'assurer que les investissements ne génèrent pas d'impacts négatifs majeurs via la mise en place d'une politique d'exclusion sectorielle, l'utilisation d'une grille d'analyse pré-investissement et la réalisation d'une due diligence ESG en fonction de l'analyse pré-investissement.

Dans le cadre des Due Diligence ESG, les entreprises cibles sont évaluées en fonction de leur éligibilité et de leur alignement à la Taxonomie européenne.

Si des impacts négatifs majeurs sont identifiés en phase de pré-investissement, Esfin Gestion s'engage à solliciter auprès de l'entreprise cible concernée une action volontaire visant à réduire les impacts négatifs identifiés.

Une vérification de l'alignement des investissements avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU est également effectuée dans les phases mentionnées ci-dessus.

ii. Objectif d'investissement durable du produit financier

La politique d'investissement du Fonds doit participer à la création de valeur en promouvant la génération croissante d'impacts positifs d'une part en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la lutte contre le dérèglement climatique, d'alimentation bénéfique pour la santé humaine, de bien-être animal et/ou d'autre part en matière de création d'emplois durables, d'actions de solidarité envers les publics fragiles ou bien encore en matière de gouvernance partagée et inclusive.

Le fonds Bio Filières Durables a pour objectif de durabilité d'accélérer les transitions alimentaires et agro-écologiques en accompagnant les acteurs des filières de l'agriculture biologique.

Le fonds a donc établi 8 objectifs d'impact, qui ciblent les différentes problématiques du secteur. Ces 8 objectifs listés ci-dessous, structurés autour de 3 grandes causes défendues par le groupe Crédit Coopératif, illustrent la transversalité de l'impact des investissements :

Agir pour la planète

- Agir pour préserver les ressources naturelles
- Agir pour le bien-être animal
- Agir pour le climat et la biodiversité

Agir pour une société plus juste

- Agir pour l'emploi
- Agir pour la santé
- Agir pour une juste répartition de la valeur

Agir pour entreprendre autrement

- Agir pour une gouvernance inclusive
- Agir pour les territoires

Chaque Sociétés du Portefeuille peut concourir à servir plus d'une des trois grandes causes du fonds.

iii. Proportion d'investissements

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Esfin Gestion s'assurera que le processus est mis en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. Cependant, étant donné qu'Esfin Gestion n'est pas directement impliquée dans les activités opérationnelles quotidiennes, la progression des indicateurs ESG et le résultat des actions mises en œuvre ne peuvent être garantis pour 100% des sociétés du portefeuille.

iv. Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet principal d'apporter une aide financière au développement d'activités économiques et à la transmission des Entreprises BIO avec un modèle économique éprouvé (la "Stratégie Principale"), et à titre accessoire dès lors que l'Engagement Global s'élèverait à au moins 40 millions d'euros, d'apporter une aide financière à des entreprises au stade préliminaire de leur développement (early stage) qui comportent un caractère innovant notamment dans le domaine des techniques, des produits et/ou de leurs ingrédients, des procédés de production, des semences, des intrants ou du machinisme agricoles relatifs au domaine de l'Agriculture Biologique (la "Stratégie Secondaire").

Les Sociétés du Portefeuille seront des sociétés ou associations ayant leur siège social en France.

Focus sur l'impact

La politique d'investissement du Fonds doit participer à la création de valeur en promouvant la génération croissante d'impacts positifs d'une part en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la lutte contre le dérèglement climatique, d'alimentation bénéfique pour la santé humaine, de bien-être animal et/ou d'autre part en matière de création d'emplois durables, d'actions de solidarité envers les publics fragiles ou bien encore en matière de gouvernance partagée et inclusive.

(b) Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Les analyses réalisées en phase de préinvestissement et en phase de détention permettent de s'assurer que les investissements ne génèrent pas d'impacts négatifs majeurs :

Phase de pré-investissement

- Politique d'exclusion sectorielle
- Grille d'analyse pré-investissement
- Due diligence ESG en fonction de l'analyse pré-investissement

Dans le cadre des Due Diligence ESG, les entreprises cibles sont évaluées en fonction de leur éligibilité et de leur alignement à la Taxonomie européenne.

Si des impacts négatifs majeurs sont identifiés en phase de pré-investissement, Esfin Gestion s'engage à solliciter auprès de l'entreprise cible concernée une action volontaire visant à réduire les impacts négatifs identifiés.

Phase de détention :

- Reporting annuel ESG / impact

Une vérification de l'alignement des investissements avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU est également effectuée dans les phases mentionnées ci-dessus.

(c) Objectif d'investissement durable du produit financier

La politique d'investissement du Fonds doit participer à la création de valeur en promouvant la génération croissante d'impacts positifs d'une part en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la lutte contre le dérèglement climatique, d'alimentation bénéfique pour la santé humaine, de bien-être animal et/ou d'autre part en matière de création d'emplois durables, d'actions de solidarité envers les publics fragiles ou bien encore en matière de gouvernance partagée et inclusive.

Le fonds Bio Filières Durables a pour objectif de durabilité d'accélérer les transitions alimentaires et agro-écologiques en accompagnant les acteurs des filières de l'agriculture biologique.

Le fonds a donc établi 8 objectifs d'impact, qui ciblent les différentes problématiques du secteur. Ces 8 objectifs listés ci-dessous, structurés autour de 3 grandes causes défendues par le groupe Crédit Coopératif, illustrent la transversalité de l'impact des investissements :

Agir pour la planète

- Agir pour préserver les ressources naturelles
- Agir pour le bien-être animal
- Agir pour le climat et la biodiversité

Agir pour une société plus juste

- Agir pour l'emploi
- Agir pour la santé
- Agir pour une juste répartition de la valeur

Agir pour entreprendre autrement

- Agir pour une gouvernance inclusive
- Agir pour les territoires

Chaque Sociétés du Portefeuille peut concourir à servir plus d'une des trois grandes causes du fonds.

(d) Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet principal d'apporter une aide financière au développement d'activités économiques et à la transmission des Entreprises BIO avec un modèle économique éprouvé (la "Stratégie Principale"), et à titre accessoire dès lors que l'Engagement Global s'élèverait à au moins 40 millions d'euros, d'apporter une aide financière à des entreprises au stade préliminaire de leur développement (early stage) qui comportent un caractère innovant notamment dans le domaine des techniques, des produits et/ou de leurs ingrédients, des procédés de production, des semences, des intrants ou du machinisme agricoles relatifs au domaine de l'Agriculture Biologique (la "Stratégie Secondaire").

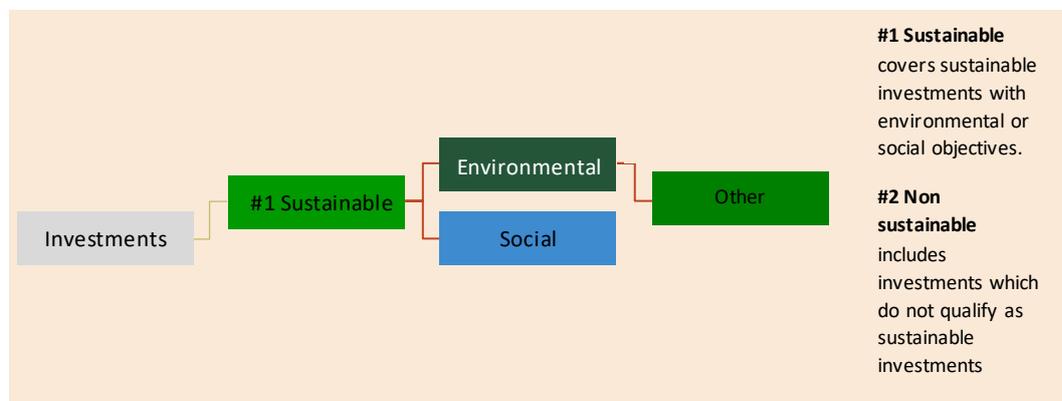
Les Sociétés du Portefeuille seront des sociétés ou associations ayant leur siège social en France.

Focus sur l'impact

La politique d'investissement du Fonds doit participer à la création de valeur en promouvant la génération croissante d'impacts positifs d'une part en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la lutte contre le dérèglement climatique, d'alimentation bénéfique pour la santé humaine, de bien-être animal et/ou d'autre part en matière de création d'emplois durables, d'actions de solidarité envers les publics fragiles ou bien encore en matière de gouvernance partagée et inclusive.

(e) Proportion d'investissements

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Esfin Gestion s'assurera que le processus est mis en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus. Cependant, étant donné qu'Esfin Gestion n'est pas directement impliquée dans les activités opérationnelles quotidiennes, la progression des indicateurs ESG et le résultat des actions mises en œuvre ne peuvent être garantis pour 100% des sociétés du portefeuille.



(f) Contrôle de l'objectif d'investissement durable

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable est assurée par la mise en œuvre du processus d'investissement spécifique au fonds. Les indicateurs utilisés pour mesurer sa mise en œuvre sont les suivants :

Au niveau du portefeuille

- Pour mesurer l'impact : un business plan d'impact avec 2-3 objectifs d'impact quantitatifs et les Indicateurs associés sont définis pour chaque société.
- Pour mesurer la performance ESG : la performance ESG est analysée et suivie à travers des indicateurs ESG et des indicateurs PAI qui sont identiques pour toutes les sociétés. Les données sur les performances ESG des sociétés du portefeuille sont consolidées au niveau du fonds.

A titre d'exemple, les indicateurs ESG suivants seront suivis de manière annuelle :

- Consommation de litres d'eau par tonne produite
- Consommation d'énergies non renouvelables en équivalent KWh par tonne produite
- Effectifs (ETP Permanents)
- Dépenses de formation par ETP
- Taux de fréquence et gravité accidents du travail
- Part des bénéfices reversés aux salariés
- Ratio moyen. 5 plus hauts salaires/smic
- Statuts relevant de l'ESS
- Part de salariés actionnaires ou nb adhérents
- Part des administrateurs indépendants au CA
- Part des femmes au CA et/ou au Codir
- Présence de clients ou fournisseurs dans un organe statutaire ou extra-statutaire

Au niveau du processus d'investissement, Esfin Gestion a mis en place :

- des indicateurs de suivi du processus
- d'une checklist interne des process ESG/ impact

Les indicateurs de suivi du process mis en place sont les suivants :

En phase de pré-investissement

- % des opportunités d'investissement pour lesquelles des objectifs d'impact et des indicateurs ont été identifiés
- % des transactions pour lesquelles l'éligibilité et l'alignement sur la taxonomie européenne ont été calculés
- % des transactions non finalisées en raison de critères ESG et/ou d'impact.

En phase de détention

- % des sociétés du portefeuille répondant au questionnaire annuel ESG et impact
- % des sociétés du portefeuille avec lesquelles le business plan d'impact a été discuté au moins une fois par an
- % d'actifs sous gestion éligibles et alignés sur la taxonomie européenne
- Évolution des indicateurs d'impact qui ont été identifiés dans la phase d'investissement pour chaque société de portefeuille

(g) Méthodes

En référence à la section précédente **(f) Contrôle de l'objectif d'investissement durable**, pour mesurer l'atteinte des objectifs d'investissement durables pour chaque entreprise et ciblés par le Fonds, des indicateurs seront définis pour chaque entreprise au moment de son entrée dans le portefeuille. Les indicateurs définis pour chaque entreprise seront collectés chaque année via le questionnaire ESG annuel du portefeuille. Le questionnaire est adressé par ESFIN GESTION aux entreprises du portefeuille.

(h) Sources et traitement des données

Le Fonds s'appuiera sur des données internes ainsi que sur des données ESG et impact collectées auprès des entreprises du portefeuille qui seront traitées par l'équipe du Fonds. Les informations recueillies et traitées (la proportion de données estimées sera limitée) seront agrégées et comparées aux données ESG et impact du rapport précédent afin de garantir la qualité des données.

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie décrite à la section (g) Méthodes et les sources de données utilisées et décrites à la section (h) Sources et traitement des données peuvent être soumises aux limitations suivantes :

- Les indicateurs demandés dans le cadre du reporting annuel peuvent ne pas être disponibles. Toutefois, cette limitation n'affecte pas l'atteinte des objectifs d'investissement durables car des indicateurs spécifiques seront définis en fonction de la capacité de chaque entreprise à les collecter et les communiquer.
- Les sociétés du portefeuille peuvent ne pas remplir l'intégralité du questionnaire ESG et impact. Cependant, la société de gestion prévoit de soutenir les sociétés du portefeuille dans le processus de renseignement du questionnaire, en assurant une approche pédagogique permettant de maximiser la disponibilité des données.

(j) Diligence raisonnable

Les pratiques de bonne gouvernance des sociétés cibles sont évaluées avant de réaliser un investissement et périodiquement par la suite, conformément à la politique de durabilité d'Esfin Gestion.

Esfin Gestion priorise notamment la mise en place d'un système de gouvernance inclusive, et se focalise sur ce sujet pendant les différentes phases d'analyse des sociétés à chaque étape du processus d'investissement :

Phase de pré-investissement

- Politique d'exclusion sectorielle
- Grille d'analyse pré-investissement
- Due diligence ESG en fonction de l'analyse pré-investissement

Phase de détention

- Reporting annuel ESG

(k) Politiques d'engagement

Esfin Gestion a pris les engagements listés ci-dessous auprès des sociétés du portefeuille qui varient en fonction de la phase du processus d'investissement.

En phase de préinvestissement :

- En cas de réalisation d'une DD ESG, échanger avec le management sur des éléments de démonstration (documentation, data, analyse de tiers, etc.) relatifs aux enjeux ESG

Dans le cadre de la construction d'une feuille de route de durabilité :

- Partager avec le management de la société un objectif de prise en compte des enjeux de durabilité relevés
- Formaliser les enjeux dans la documentation juridique lors du closing de l'opération
- Construire conjointement avec la société cible un business plan extra-financier d'impact

Phase de détention :

- Partager les résultats des analyses préinvestissement avec les sociétés
- Communiquer les résultats de la campagne de reporting ESG annuelle au management des sociétés dans les instances concernées (CA, CS, Assemblée de porteurs de titres participatifs)
- Formaliser un rapport ESG annuel à partager et suivi de la performance d'impact

(l) Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Aucun alignement avec un indice de référence n'est envisagé par le fonds.